



Les Vulnérabilité des villes côtières d'Afrique du Nord exposées aux impacts du changement climatique et aux désastres naturels

BM & Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée, 2011

Source://www.nss-dialogues.fr/IMG/pdf/UD2_ClimChange_FinalReport.pdf

Tags: Environnement | Changement climatique | Villes cotières |

A travers cette étude relative à la vulnérabilité du littoral des pays situés dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (MENA), la Banque Mondiale lance un appel en faveur de la mise en œuvre urgente de politiques d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique au cours des deux prochaines décennies.

L'étude met en exergue les vulnérabilités qui caractérisent quatre zones urbaines de la région MENA : la ville de Casablanca, la vallée de Bouregreg à Rabat, Alexandrie, et Tunis. Ces villes côtières, qui abritaient ensemble 60 millions d'habitants en 2000, compteraient environ 90 millions d'individus d'ici à 2020. Au vu des tensions qui pèsent sur ces villes (poussé démographique, polarisation de l'activité économique, accélération de l'urbanisation...), leur vulnérabilité au changement climatique ne pourrait que s'accroître.

Selon les experts de la Banque Mondiale, la région MENA constituerait, à l'horizon 2020, la deuxième zone à l'échelle mondiale affichant une forte vulnérabilité environnementale. L'étude fait état du risque lié à l'élévation du niveau de la mer qui pourrait atteindre entre 0.8 à 2.0 mètres vers 2100. Elle met en exergue, l'intensification du ruissellement urbain, notamment, dans le grand Casablanca qui a occasionné par le passé des dégâts aussi bien économiques et qu'humains.

La région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient constituerait la deuxième zone géographique menacée par plusieurs facteurs de risque à l'horizon 2020

L'augmentation de la température ambiante dans les prochaines années constitue un autre facteur de risque accentuant le phénomène de « l'îlot de chaleur » dans les villes côtières.

Selon la Banque Mondiale, les quatre villes précitées se présentent comme des zones d'activité sismique, ce qui nécessite leur dotation suffisante en dispositifs de veille et de gestion des urgences pour la télédétection des tsunamis et des tremblements de terre. De plus, l'étude prévoit que la baisse des précipitations aura un impact sur les réserves hydriques des villes étudiées, sachant que les besoins en eau des populations de ces villes devraient

s'accroître à l'avenir.

Le rapport préconise un certain nombre de mesures pour l'adaptation aux effets du changement climatique, à savoir :

- « L'aménagement des territoires afin de réduire les vulnérabilités identifiées;
- la mise en place des infrastructures et d'investissements nécessaires à la protection ou au renforcement du patrimoine et des systèmes urbains ;
- la préparation de plans de secours des zones urbaines confrontées aux impacts du changement climatique et des désastres naturels.
- l'évaluation économique (coût) des actions d'adaptation et leur comparaison aux coûts de non-action face au changement climatique et aux désastres naturels. »